

Luxembourg, 13 février 2023

Madame, Monsieur,

Vous détenez en portefeuille des actions du compartiment « Lyxor MSCI Russia UCITS ETF » de Multi Units Luxembourg (le « Compartiment »).

Pour rappel, depuis le 4 mars 2022, le Compartiment a suspendu sa valorisation et la souscription et le rachat de ses actions, et les frais courants n'ont plus été facturés.

Depuis cette date, nous avons exploré toutes les pistes possibles afin de préserver au mieux vos intérêts. Aujourd'hui, les évolutions récentes nous amènent à considérer que la liquidation du Compartiment est la seule issue envisageable dans l'intérêt des porteurs.

Le Compartiment entamera donc un processus de liquidation à compter du 15 février 2023. Ce processus de liquidation s'étalera dans le temps compte tenu de la complexité de la mise en place de cette opération.

Nous vous invitons à prendre connaissance des modalités de l'opération dans la lettre ci-jointe dénommée « AVIS IMPORTANT AUX ACTIONNAIRES DE MULTI UNITS LUXEMBOURG – LYXOR MSCI RUSSIA UCITS ETF ».

Cette lettre détaille l'ensemble des informations requises par la réglementation. Ce document, complet et précis, vous permet de prendre connaissance des impacts éventuels de cette opération sur votre investissement. Nous vous recommandons donc de le lire avec attention.

Pour plus de détails, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller financier habituel ou nous contacter au (+352) 26 86 80 80 ou à l'adresse info@amundi.com.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations respectueuses.

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Arnaud Llinas
Responsable de la ligne métier ETF, Indiciel et Smart Beta

MULTI UNITS LUXEMBOURG
Société d'investissement à capital variable
Siège social :
9, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg
RCS Luxembourg B 115 129
(la « **Société** »)

**AVIS IMPORTANT AUX ACTIONNAIRES DE MULTI UNITS LUXEMBOURG – LYXOR MSCI
RUSSIA UCITS ETF (LE « COMPARTIMENT »).**

Les termes qui ne sont pas spécifiquement définis dans les présentes auront la même signification que dans les statuts et dans le dernier Prospectus de la Société.

Luxembourg, le 13 février 2023,

Chers Actionnaires,

Le Conseil d'administration de la Société informe par la présente les Actionnaires du Compartiment de ce qui suit :

Comme indiqué dans une précédente communication, Amundi a suspendu l'émission de parts nouvelles et les rachats par le Compartiment de ses parts sur le marché primaire depuis le 4 mars 2022 en raison du conflit entre l'Ukraine et la Russie et ses graves répercussions sur les conditions de négociation sur les marchés.

1. Contexte et décision de liquidation du Compartiment :

A la suite de l'entrée en vigueur de la loi fédérale Russe le 27 avril 2022 interdisant aux émetteurs russes de négocier leurs actions en dehors de la Russie, les émetteurs disposant de programmes de certificats de dépôt existants (« GDR » ou Global Depositary Receipts), dont une partie de ceux composant de l'Indice de Référence, ont commencé à prendre des mesures de radiation.

Par conséquent, une partie des certificats de dépôt composant l'Indice vont être annulés. En raison des sanctions internationales, l'issue de l'annulation des GDR comporte des incertitudes pour le Compartiment.

Par ailleurs, MSCI Limited, le sponsor de l'Indice, supprimera définitivement l'Indice de Référence à partir du 1er mars 2023.

D'après ce qui précède, la capacité du Compartiment à atteindre son objectif d'investissement (reproduire les évolutions d'un indice de GDR russes à la hausse et à la baisse) est considérablement réduite.

Après avoir étudié toutes les solutions possibles, le Conseil d'administration a décidé qu'il était dans l'intérêt des Actionnaires de liquider le Compartiment.

Par conséquent, le Compartiment sera liquidé avec effet à compter du 15 février 2023 (la « **Date d'effet** »). Les Actions du Compartiment seront retirées de toute bourse de valeurs sur laquelle elles sont cotées,

2. Processus de liquidation :

Dans l'intérêt des actionnaires, le contrat de swap de gré à gré du Compartiment sera progressivement dénoué dès que possible à compter de la Date d'effet, et toutes les sommes susceptibles d'être réalisées seront le cas échéant restituées aux Actionnaires, net des frais liés à la transaction (la « **Résiliation du Contrat de Swap** »).

Une liquidation partielle du contrat de swap pourrait avoir lieu, auquel cas le Compartiment effectuerait des paiements de liquidation partiels pour restituer les liquidités disponibles aux Actionnaires. Le reste de l'exposition au swap sera liquidé ultérieurement en fonction des opportunités du marché. Par conséquent, les actions du Compartiment ne seront pas annulées à la Date d'effet. Les Actions seront annulées à une date ultérieure, une fois la Résiliation du Contrat de Swap effectuée, et les actions resteront sur votre compte jusqu'à leur annulation.

Pour réaliser la Résiliation du Contrat de Swap, le Compartiment et la Société de gestion se rapprocheront de la contrepartie du contrat de swap, qui mettra tout en œuvre afin de liquider ce contrat de swap et de restituer tout produit net au Compartiment (le « **Produit** »).

Sans liquidité du marché des certificats de dépôt et des valeurs russes détenus par des investisseurs non russes, les prix de liquidation du contrat de swap du Compartiment sont incertains et pourraient ne pas être compétitifs par rapport au niveau d'avant la crise ou aux prix disponibles pour les investisseurs russes sur une bourse locale. Dans ce cadre, la Société de gestion observera de près les conditions de liquidation pour que celle-ci se fasse dans l'intérêt du Compartiment et de ses Actionnaires.

Si le processus de liquidation décrit ci-dessus génère un Produit, ce Produit sera restitué aux Actionnaires. Le Conseil d'administration prévoit que ce processus de Résiliation du Contrat Swap pourra prendre un temps indéfini.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration ne peut pas prévoir quand la liquidation et l'annulation des actions auront lieu.

Le Conseil d'administration souhaite attirer l'attention des Actionnaires sur le fait qu'il n'existe aucune garantie que la contrepartie du contrat de swap parvienne à réaliser tous les sous-jacents du contrat de swap et/ou à générer de la valeur en le faisant. Dans le scénario le plus défavorable, les investisseurs pourraient ne recevoir aucun Produit après la liquidation du Compartiment.

La Société de gestion supportera les frais engagés dans le cadre de la liquidation du Compartiment, à l'exclusion des frais liés aux opérations.

Si vous avez des questions, veuillez contacter la Société de gestion sur le site www.amundiETF.com ou nous contacter au (+352) 26 86 80 80 ou à l'adresse info@amundi.com.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil d'administration